

AVIS ENQUETE PUBLIQUE

**portant sur la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol
d'une puissance supérieure à 250 KWc sur la commune de Badens au lieu-dit
« Chemin d'Aigues-Vives » déposée par la société « PARC SOLAIRE DU MOUNA »**

Par arrêté préfectoral du 28 novembre 2022 du préfet de l'Aude, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 30 jours, est prescrite du au mercredi 04 janvier 2023 au jeudi 02 février 2023 à 18 heures.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet situé sur la commune de Badens porte sur la création d'une centrale photovoltaïque destinée à la production d'électricité sur une unité foncière de 6ha à l'Est du village de Badens, au lieu-dit « Chemin d'Aigues-Vives » entre la station d'épuration et le cimetière, sur des terrains communaux en friche.

La puissance attendue est de 4,9 MWc pour une surface clôturée de 4,9 ha comprenant des panneaux sur structure fixe de hauteur 2,33 m ainsi que des pistes internes/externes, des bâtiments techniques sur 42 m² et une citerne.

Au terme de la procédure, la décision préfectorale qui pourra être adoptée sera, soit un arrêté accordant le permis de construire avec ou sans prescription, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté portant sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le commissaire enquêteur est M. François TUTIAU, cadre territorial DGA, en retraite ; en cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant est désigné après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comportant notamment l'étude d'impact avec son résumé non technique et l'avis de la MRAe en sa qualité d'autorité environnementale, est consultable :

- en version papier à la mairie de Badens, siège de l'enquête – 10 Avenue Georges Degrand – 11800 Badens, aux jours et heures d'ouverture au public,
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé, au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-badens/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaïque-r1674.html>
- gratuitement sur un poste informatique, à la Mairie de Badens aux jours et heures d'ouverture au public.

Toute personne peut obtenir à ses frais communication du dossier d'enquête auprès du Préfet de l'Aude – Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'aménagement de territoire, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions sur ce projet peuvent être consignées par le public :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, ouvert uniquement à la mairie de Badens .
- sur le registre dématérialisé au lien suivant :
<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-badens/>

Elles peuvent également être adressées avant la clôture de l'enquête :

- par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Badens – 10 Avenue Georges Degrand – 11800 Badens – à l'attention de M. le commissaire enquêteur (centrale photovoltaïque au lieu-dit « Chemin d'Aigues-Vives »).

Ces observations sont annexées au registre d'enquête, sous forme papier, tenu à disposition au siège de l'enquête.

- par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : parc-solaire-badens@democratie-active.fr

Les communes concernées sont :

- Badens, Trèbes, Rustiques, Laure-Minervois, Aigues-Vives et Marseillette.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à la mairie de Badens – 10 Avenue Georges Degrand :

- **lundi 09 janvier 2023 de 15 h à 18h,**
- **mercredi 18 janvier 2023 de 09 h à 12h,**
- **jeudi 02 février 2023 de 15h à 18h.**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête :

- en mairie de Badens ;
- à la préfecture de l'Aude (Direction du pilotage des politiques publiques et de l'appui territorial – bureau de l'environnement et de l'aménagement du territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet comportant le registre dématérialisé au lien suivant : <https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-badens/>
- sur le site internet des services de l'État dans l'Aude à l'adresse suivante : <http://www.aude.gouv.fr/le-photovoltaique-r1674.html>

La société responsable du projet est « PARC SOLAIRE DU MOUNA » – 153 boulevard Haussmann – 75008 PARIS. Toutes les informations techniques relatives au projet pourront être demandées à M. Adrien GAMBIN chef de projets solaires - mobile : 0786 490 370

@ : adrien.gambin@baywa-re.fr